

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC2)

**PRÉVENTION DE L'EMPOISONNEMENT DES OISEAUX**  
**UNEP/CMS/COP12/DOC.24.1.3/Rev.2**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP12**

- Recommandé pour adoption

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement (GTPE) a été créé dans le cadre du Conseil scientifique de la CMS, ce qui était approprié à l'époque, car il s'agissait d'examiner l'ampleur du problème et d'élaborer des lignes directrices. Maintenant que le Groupe de travail est entré dans la phase opérationnelle, il est recommandé d'envisager de lui accorder le même statut que celui du Groupe de travail sur l'énergie et celui du Groupe de travail sur l'abattage illégal, c.-à-d. qu'il fasse rapport directement à la CoP plutôt qu'au Conseil scientifique.
- De même, il serait nécessaire que le mandat du Groupe spécial sur le plomb soit amendé pour s'aligner sur le statut différent du GTPE dont il relève.

**COMMENTAIRES SUR LES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

Résumé

Page 1,

- Faire référence au programme de travail du GTPE.

Informations générales

Page 2, par. 1

- Reformuler la dernière phrase.

Page 2, par. 2

- Reformuler la 2<sup>ème</sup> phrase comme suit : 'Le Groupe de travail est convenu des cinq catégories d'empoisonnement ayant le plus fort impact sur les oiseaux migrateurs et a commencé à élaborer des lignes directrices pour y remédier'.

Page 2, par. 4

- Ajouter un paragraphe semblable au paragraphe 4 pour le plan ENEC.
- Insérer des liens vers les documents mentionnés aux paragraphes 3 et 4.

Page 2, par. 5

- Reformuler le terme 'proposés'.

Page 3, par. 8

- Supprimer 'in' [version anglaise uniquement].

Page 4, par. 13.

- Remplacer par 'La réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE3) offre l'occasion de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 11.15 de la

CMS avec ses lignes directrices pour la prévention des risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs, le cas échéant, et de progresser vers l'élimination progressive des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb à l'échelle mondiale'.

Annexe 1 : Résolution 11.15 (Rév.COP12), Préambule

Page 5, par. 5

- Remplacer 'pesticides agricoles' par 'insecticides et rodenticides'.

Page 6, par. 2

- Ajouter un renvoi à UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.4.

Page 6, par. 6

- Ajouter une référence aux résolutions pertinentes de l'ANUE après la référence à l'UICN comme suit : '*Rappelant en outre* la Résolution 5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa première session (ANUE1) qui « reconnaît les risques importants que présentent pour la santé humaine et pour l'environnement les rejets du plomb et du cadmium dans l'environnement », et la résolution 7 de l'ANUE2 qui « prie également le Directeur exécutif de poursuivre les travaux sur le plomb et le cadmium en coopération avec les pouvoirs publics, le secteur privé, y compris le secteur industriel, et d'autres organisations non gouvernementales » ;'.

Page 6, par. 5

- Reformuler comme suit '[...] et *mettant en évidence* la nécessité urgente d'une analyse globale de l'impact de cette cause de mortalité sur les espèces sauvages autres que les oiseaux, équivalente à celle déjà entreprise pour les oiseaux migrateurs par le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement'.

Annexe 1 : Résolution 11.15 (Rev.COP12), dispositif

Page 7, par. 1bis

- Déplacer en '2bis'.
- Reformuler '*prend note*' du programme de travail.

Page 8, par. 7bis

- Après 'GTPE dans le cadre', ajouter 'de son programme de travail, incluant'.

Annexe 2 : Projets de décisions

Page 12, par. 12. BB c)

- Ajouter ', le cas échéant, et [...]']'.

Annexe 3 : Projet de mandat du Groupe spécial sur le plomb

Page 13, par. 1, section Contexte et but ; et par. 6, section 3. Attributions

- Ajouter 'le cas échéant' après 'les Lignes directrices pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs'.

Page 13, par. 7, section 3. Attributions.

- Après 'les Lignes directrices', ajouter 'le cas échéant'.

Page 13, par. 2

- Ajouter la date de la MOP6, c.-à-d. novembre 2015.

Page 14, par. e)

- Après 'qui fabriquent', ajouter 'et vendent'.

Page 14, section 4, par. 1

- Remplacer 'interphase', par 'interface'